



Communiqué des représentants du collectif des familles et des représentants Force Ouvrière, des établissements médico-sociaux de Mindin à Saint Brévin les Pins

Le 29 mai 2024, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique annonçait via sa vice-présidente en charge du handicap Mme Ombeline ACCARION, la suppression du transport scolaire en primaire, collège ou lycée pour des centaines d'enfants en situation de handicap, dès la rentrée scolaire 2024. L'objectif étant de réaliser 3 millions d'euros d'économie.

Face à ce choix de la honte pleinement assumé par la majorité départementale, le collectif Handicap 44 en Danger et les familles concernées se sont immédiatement mobilisés, et ont saisi le Tribunal Administratif de Nantes pour statuer.

Le jeudi 25 juillet 2024, le Tribunal Administratif a rendu son jugement, et a suspendu la décision du Conseil Départemental, rendant ainsi justice aux enfants et familles, victimes du désœuvrement dans lequel le Conseil Départemental les avait laissés.

Cette magnifique victoire est un encouragement pour toutes celles et ceux qui se battent contre l'injustice, et pour le respect de leurs droits.

Ce douloureux dossier nous en rappelle évidemment un autre, celui de la délocalisation des établissements de Mindin, brutalement annoncée le 7 mars 2019 par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et l'ARS des Pays de Loire, sans aucune concertation, et faite en priorité à la presse au détriment des usagers, des familles, des agents et des élus locaux. Une fois encore, l'absence de respect drapé dans un pseudo humanisme des décideurs, est venu frapper de plein fouet les plus fragiles d'entre nous, et ceux qui les accompagnent au quotidien, agents et familles.

A échéance, des centaines d'enfants et d'adultes aujourd'hui accueillis dans l'environnement favorable de St Brévin les Pins, seront déracinés de leur lieu de vie, pour être répartis sur Trignac et Bouaye au gré de décisions qui gageons-le, seront tout aussi lapidaires qu'arbitraires que les propos et attitudes de la vice-présidente au handicap du Conseil Départemental en charge de ce dossier. Nous avons déjà eu l'occasion dans un récent passé, de dénoncer les propos tenus en public par Mme ACCARION !!! Ils sont légion, et ne méritent pas d'être ici rappelés.

Les milliers de familles en attente de solutions sur le département, ne verront aucun bénéfice à ce projet puisqu'aucune nouvelle place ne sera créée. Lorsque les nouveaux établissements ouvriront, ils seront occupés par celles et ceux déjà pris en charge sur Mindin, et qui auront été déplacés sans leur consentement.

« Et le risque de submersion » ...diront l'ARS et le Département ? Nous avons récemment prouvé qu'une autre alternative était possible, permettant de maintenir toute l'activité sur St Brévin, préservant ainsi la sécurité, l'environnement favorable, les prises en charge adaptées, le vivre ensemble, les emplois, le tissu associatif, les biens communs (bassin aquatique, cafétéria, ateliers éducatifs, chapelle...) ...etc..., mais lorsqu'en face on compare les établissements de Mindin à un ghetto...quel dialogue respectueux et constructif peut-il y avoir ?

Sommes-nous des farfelus, des irresponsables ? L'engagement de nombreux élus en faveur de nos propositions prouve le contraire (municipalité de St Brévin, députés successifs de la 9^{ème} circonscription de Loire-Atlantique, sénatrice de Nantes, conseillères régionales des Pays de Loire, élus de l'opposition au Conseil Départemental, tous les maires de la CCSE...). Tous revendiquent le maintien de l'intégralité des établissements sur St Brévin. La municipalité a depuis longtemps proposé des solutions pour une préservation totale sur la commune. Les arguments de l'ARS et du Conseil Départemental ne sont donc que des prétextes fallacieux, pour une destruction programmée du 1^{er} employeur du pays de Retz, et ce scénario là nous n'en voulons pas !!!

La lutte engagée avec succès par le collectif Handicap 44 en Danger et les familles, ne fait que renforcer nos convictions pour celle que nous menons depuis plus de 5 ans. C'est un long combat, mais lorsque la cause est juste, il nous engage à ne jamais renoncer. Nous sommes forts, nous sommes nombreux, nous sommes unis et déterminés, la seule issue à l'arrêt de ce conflit sera l'abandon pur et simple du projet. L'humain et le bon sens doivent redevenir les enjeux prioritaires, face à des décisions injustes aux conséquences irréversibles.

L'entêtement du Conseil Départemental à vouloir imposer des restrictions de transport aux enfants en situation de handicap, erreur ayant abouti à une **« faute morale et politique »**, devrait spontanément les interroger sur leur gestion du projet de délocalisation, qui impactera les enfants, adultes, familles et agents de nos établissements.

« La vraie faute est celle qu'on ne corrige pas » (Confucius)

**PRÉSERVONS LES ÉTABLISSEMENTS DE MINDIN
ET OEUVRONS POUR DE VRAIES CRÉATIONS DE PLACES SUR LE DÉPARTEMENT
EN RÉPONSE AUX MILLIERS DE FAMILLES DANS L'ATTENTE**

**Le collectif des familles de Mindin
Les représentants Force Ouvrière des établissements de Mindin**

Saint-Brévin les Pins, le 2 août 2024